

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre 2024 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 13

Nombre de délégués participant au vote : 10 (dont 2 pouvoirs)

**Titulaires présents :**

Elus Couffé : Roseline VALEAU (pouvoir de Daniel PAGEAU), Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER (pouvoir de Daniel GARNIER), Damien LE BRETEC

**Titulaires absents excusés :**

Elus Couffé : Daniel PAGEAU (Pouvoir donné à Roselyne VALEAU), Frédéric DELANOUE

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL  
Céline VERMOSEN, Michael DAVID,

Elus Ligné : Maurice PERRION

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER (pouvoir donné à Jacqueline LE TEXIER)

**Suppléants présents :**

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET, Déborah JOURDON

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU, Eugénie MBILEMBI BOMODO

**Suppléants absents excusés :**

Elus Couffé : Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL,

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL,

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

**Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT**

**N°11.12.2024-06 : CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DES ANIMATIONS AU COLLEGE AGNES VARDA : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :**

Dans le cadre des actions périscolaires, les animateurs jeunesse mettent en place un temps dédié aux loisirs et un espace d'animation et de décompression.

Cela donne la possibilité aux élèves une occasion de développer et d'affirmer leurs sens des responsabilités, de l'engagement, du respect de l'autre et leur confiance en soi.

Ces activités s'inscrivent sur le temps de la pause méridienne, soit entre 12h45 et 13h45.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat entre le SIVOM du secteur de Ligné et le collège Agnès VARDA,

Considérant l'opportunité de renforcer les actions partenariales avec les acteurs éducatifs du territoire du SIVOM dont le collège Agnès VARDA,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 10</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- D'approuver la convention de partenariat avec le collège Agnès VARDA
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer la présente convention

La Présidente

La secrétaire de séance

Anne-Marie CORDIER

Stéphanie BERITAULT

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :